

**Rapport d’activités de la COPHAN 2018-2019**

« Rien sur nous sans nous ! »

Table des matières

[Liste des abréviations 1](#_Toc10549864)

[Mot du président 3](#_Toc10549865)

[Introduction 5](#_Toc10549866)

[Fonctionnement de la COPHAN 6](#_Toc10549867)

[Vie associative 6](#_Toc10549868)

[Affaires internes 6](#_Toc10549869)

[Communications 7](#_Toc10549870)

[Financement 8](#_Toc10549871)

[Dossiers 9](#_Toc10549872)

[1. Participation sociale et égalité (dossiers transversaux) 9](#_Toc10549873)

[1.1 Élections Canada 9](#_Toc10549874)

[1.2 Débat électoral 9](#_Toc10549875)

[1.3 Loi fédérale sur l’accessibilité 10](#_Toc10549876)

[1.4 Évaluation de l’efficacité de la politique À part entière 11](#_Toc10549877)

[2. Emploi, soutien du revenu et lutte contre la pauvreté 12](#_Toc10549878)

[2.1 Comité consultatif pour les personnes handicapées 12](#_Toc10549879)

[2.2 Programme de revenu de base 13](#_Toc10549880)

[2.3 Stratégie nationale pour l’intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 15](#_Toc10549881)

[2.4 Modifications aux normes du travail 16](#_Toc10549882)

[2.5 Agence du revenu du Canada 16](#_Toc10549883)

[3. Santé et services sociaux 17](#_Toc10549884)

[3.1 Comité du MSSS sur les services aux personnes avec déficience 17](#_Toc10549885)

[3.2 Services de soutien à domicile 18](#_Toc10549886)

[3.3 Politique nationale pour les proches aidants 19](#_Toc10549887)

[3.4 Tournée communautaire en santé et services sociaux 19](#_Toc10549888)

[3.5 Comité de normalisation des fauteuils roulants 20](#_Toc10549889)

[3.6 Le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale 21](#_Toc10549890)

[4. Éducation 21](#_Toc10549891)

[4.1 Groupe de concertation en adaptation scolaire (GCAS) 21](#_Toc10549892)

[4.2 Nouveau modèle de financement lié aux élèves déclarés handicapés ou ayant des troubles graves du comportement 22](#_Toc10549893)

[5. Transports 23](#_Toc10549894)

[5.1 Politique de mobilité durable 23](#_Toc10549895)

[5.2 Comité consultatif sur l’accessibilité des transports de l’Office des transports du Canada 24](#_Toc10549896)

[5.3 VIA Rail 25](#_Toc10549897)

[6. Environnement bâti et aménagements publics 25](#_Toc10549898)

[6.1 Comité consultatif permanent sur l’accessibilité et la sécurité des bâtiments aux personnes handicapées RBQ-OPHQ 25](#_Toc10549899)

[6.2 Accès aux services financiers de proximité en région 26](#_Toc10549900)

[6.3 Règlement sur l’accessibilité minimale et l’adaptabilité des nouveaux logements d’habitation 26](#_Toc10549901)

[6.4 Stratégie nationale sur le logement 27](#_Toc10549902)

[7. Accessibilité et technologies 28](#_Toc10549903)

[7.1 Projet sur l’accessibilité du Web 28](#_Toc10549904)

[7.2 Inaccessibilité du formulaire PSOC 29](#_Toc10549905)

[Alliés et partenaires 30](#_Toc10549906)

[Conclusion 33](#_Toc10549907)

[Annexe I - Membres 34](#_Toc10549908)

[Annexe III - Synthèse 38](#_Toc10549909)

Liste des abréviations

AGA : Assemblée générale annuelle

AMM : Aides à la mobilité motorisées

AQRIPH : Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l’intégration des personnes handicapées

ARCH ARCH Disability Law Centre

CCD : Conseil des Canadiens avec déficiences

CCPH : Comité consultatif pour les personnes handicapées

CCQ : Code de construction du Québec

CDPDJ : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

CHSLD : Centre d’hébergement de soins de longue durée

CIRRIS : Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale

CISSS/CIUSSS : Centre intégré de santé et de services sociaux ou Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux

CIT : Contrat d’intégration au travail

CMPT : Commission des partenaires du marché du travail

COSME : Réseau communautaire en santé mentale

CREMIS ¨ Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté

CSE : Contrainte sévère à l’emploi

ÉHDAA : Élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage

FQA : Fédération québécoise de l’autisme

GCAS : Groupe de concertation en adaptation scolaire

LAEDPH : Loi assurant l’exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

MAMOT : Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire

MEES Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur

MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux

Mouvement PHAS : Mouvement des personnes handicapées pour l’accès aux services

MTESS : Ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale

MTQ : Ministère des Transports du Québec

OPHQ : Office des personnes handicapées du Québec

OTC : Office des transports du Canada

PAD : Programme d’adaptation de domicile

PEG : Plan des engagements gouvernementaux

PI : Plan d’intervention

PSL : Programme de supplément au loyer

PSOC : Programme de subvention aux organismes communautaires

RAMQ : Régie de l’assurance maladie du Québec

RBQ : Régie du bâtiment du Québec

RAECAQ : Regroupement en faveur de l’accessibilité des établissements commerciaux et places d’affaires du Québec

REÉI : Régime enregistré d’épargne-invalidité

RI/RTF : Ressources intermédiaires et ressources de type familial

RNI : Ressources non institutionnelles

ROSEPH ¨ Regroupement des organismes spécialisé pour l'emploi des personnes handicapées

RQ-ACA : Réseau québécois de l’action communautaire autonome

SACAIS : Secrétariat à l’action communautaire autonome et aux initiatives sociales

SAD : Soutien à domicile

SEHNSE : Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels

SHQ : Société d’habitation du Québec

SQDI : Société québécoise de la déficience intellectuelle (anciennement Association du Québec pour l’intégration sociale, AQIS)

TEVA : Transition École/Vie active

TRPOCB : Table des regroupements provinciaux d’organismes communautaires et bénévoles

***Le genre masculin est utilisé comme générique pour alléger le texte.***

Mot du président

L’année 2018-2019 a débuté avec l’entrée en fonction d’un nouveau directeur général très dynamique et fin prêt à travailler fort pour l’organisation et ses membres. Un des premiers mandats qui lui a été confié était de trouver de nouveaux locaux plus abordables, répondant davantage à nos besoins d’espace et plus accessibles pour nos membres. Ses recherches nous ont permis d’emménager dans de nouveaux bureaux, répondant ainsi entièrement aux critères qu’on s’était fixés au préalable.

Dès l’automne, avec l’aide de la direction générale, la COPHAN a procédé à une réorganisation de ses ressources humaines en vue de nous assurer de la pérennité de l’organisme en fonction des ressources financières disponibles, tout en s’assurant de la rétention du personnel déjà en place. C’est ainsi que le poste de responsable des dossiers a été modifié comme directrice générale adjointe et de l’ouverture d’un nouveau poste dès l’automne dernier d’Agente d'administration et de communication en collaboration avec DéPhy Montréal à raison de trois jours par semaine.

Le conseil d’administration a mandaté l’équipe de la COPHAN d’apporter une mise à jour et une suite à la planification stratégique 2012-2017 et de réaliser une planification stratégique 2018-2023. Celle-ci a d’ailleurs commencé à l’automne dernier, les membres ont été consultés en mars. La participation des membres fut excellente. Je vous remercie de vos opinions et réponses très constructives à travers le sondage que nous vous avons fait parvenir. Les résultats vous seront dévoilés dans les prochaines semaines. Le conseil d’administration a profité de l’occasion de la mise à jour pour envisager de revoir nos règlements généraux. Nous serons accompagnés dans cette démarche par un spécialiste du Centre Saint-Pierre.

La soirée préélectorale québécoise du 10 septembre dernier fut aussi un succès. Rappelons que l’activité a réuni des représentants des quatre principaux partis politiques et a attiré plus de 75 personnes intéressées par l’événement.

Nous vous avons écoutés, suite à vos commentaires lors de l’AGA de juin dernier, de revoir la vie associative de la COPHAN et d’étudier la possibilité de remettre en place des comités. Suite à l’agenda politique, nous avons remis sur pied le comité transport avec tous les bouleversements que le projet de loi 17 sur la réforme des taxis nous amène à vivre. D’ailleurs la vie associative de la COPHAN avec ses membres est un des sujets revisités dans la mise à jour de la planification stratégique à venir.

À travers mon implication comme président, j’ai eu l’occasion de constater que l’équipe de travail de la COPHAN, ainsi que le conseil d’administration sont dévoués à notre organisation et animés à défendre sans compromis les droits des personnes que l’on représente.

Merci à chacune et chacun de vous !

Je vous invite maintenant à prendre connaissance de nos réalisations !

Bonne lecture,

Le président,

Jean-Marie Grenier



Introduction

Fondée en 1985 par et pour des personnes ayant des limitations fonctionnelles, la COPHAN :

* Est un regroupement d’action communautaire autonome de défense collective des droits qui a pour mission de rendre le Québec inclusif afin d’assurer la participation sociale pleine et entière des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leur famille ;
* Regroupe environ 50 organismes et regroupements d’organismes nationaux, régionaux et locaux de personnes ayant des limitations fonctionnelles et leur famille ;
* Par ses membres, rejoint toutes les régions ainsi que tous les types de limitations fonctionnelles : motrices, organiques, neurologiques, intellectuelles, visuelles, auditives, troubles d’apprentissage, troubles du spectre de l’autisme, troubles de la parole et du langage et santé mentale ;
* Est active à tous les niveaux (québécois, canadien et international) dans tous les domaines qui ont une incidence sur les conditions de vie et la participation sociale des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leurs proches.

En plus de réagir à l’actualité lorsque sont concernées les personnes en situation de handicap et leurs proches, la COPHAN intervient notamment sur les problématiques suivantes : accès à l’information et aux technologies de l’information et des communications, éducation, emploi, soutien du revenu et lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale, travail, formation et développement de la main-d’œuvre, mobilité et déplacement, justice, habitation, santé et services sociaux, compensation des coûts supplémentaires liés aux limitations fonctionnelles, etc.

Le travail de la COPHAN se réalise toujours selon les valeurs suivantes :

* La primauté du droit : la COPHAN utilise la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte des droits et libertés de la personne du Québec pour appuyer ses actions et lutter contre l’arbitraire. Elle travaille à faire appliquer l’ensemble des lois, règlements et autres, et à les faire changer si nécessaire.
* Le droit à l’égalité : la COPHAN utilise ce droit qui reconnaît que, pour être égaux, il ne faut pas qu’il y ait de discrimination et que cela nécessite parfois un traitement différencié.
* Les personnes sont les véritables maîtres d’œuvre de leur vie : les personnes ayant des limitations fonctionnelles ont le libre choix et la capacité de participer aux décisions qui les concernent et qui concernent la société en général.

Fonctionnement de la COPHAN

### Vie associative

Répondant aux demandes de soutien de ses membres et de ses alliés, la COPHAN, en 2018-2019, a notamment :

* Fait circuler de nombreuses offres d’emploi ;
* Transmis de l’information concernant différents événements ou activités organisés en tout ou en partie par ses membres ou ses partenaires ;
* Répondu aux questions posées par les membres sporadiquement sur divers dossiers.

La COPHAN se veut une importante source d’information pour ses membres. Ainsi, au cours de l’année, elle a transféré à ses membres et partenaires de nombreux courriels en provenance de ses membres, partenaires et du gouvernement. Enfin, notons que 47 membres étaient inscrits aux livres de la COPHAN au 31 mars 2019. À titre de précision, le nombre des membres de la COPHAN a diminué en fonction de la mise à jour de l’adhésion qui a été faite au courant des dernières années (certains membres ne correspondaient plus aux critères d’adhésion, nous avons retiré de la liste certains membres qui n’avaient pas renouvelé depuis des années, etc.).

### Affaires internes

**Organisation du travail**

En plus de travailler par groupes de travail sur des thématiques ponctuelles, la COPHAN a tenu plusieurs rencontres au cours de l’année. De plus, il y a eu une décision du conseil d’administration pour remettre sur pied le comité permanent sur les transports.

L’année 2018-2019 en fut une de restructuration. L’équipe de la COPHAN a subi quelques changements particulièrement en y ajoutant un poste de directrice générale adjointe et en procédant à l’embauche d’une ressource supplémentaire en partenariat avec DéPhy Montréal.

* Un directeur général ;
* Une directrice générale adjointe ;
* Une adjointe administrative et des communications ;
* Un comptable.

Considérant la charge de travail, la COPHAN a aussi dû, cette année, retenir les services de ressources externes dans certains dossiers et activités.

#### Gouvernance et planification stratégique

En 2018-2019, le Conseil d’administration s’est réuni à cinq reprises et a apporté son soutien à l’équipe de travail et aux actions de la COPHAN à de multiples occasions. De plus, le comité exécutif s’est réuni à une reprise. Notons également que 30 personnes, issues de 24 organismes, ont participé à l’AGA du 18 juin 2018.

La planification stratégique de la COPHAN s’est terminé en décembre 2018, le conseil d’administration a ainsi débuté un exercice de mise à jour. Un des principaux objectifs de cette mise à jour est la volonté de redynamiser la vie associative de l’organisation. Une firme de consultants a donc été embauchée. En mars dernier, la première étape de cette opération a été de réaliser grâce à un sondage auprès de nos membres. Le processus se terminera au cours de la prochaine année.

De plus, à noter que les administrateurs ont amorcé un début de réflexion en lien avec la révision des règlements généraux.

### Communications

#### Activités médiatiques

* 23 avril 2018 : Entrevue à l’émission Accès Libre sur Canal M, la radio de Vues et Voix, sur le projet de loi 173. [Écouter l’entrevue](https://canalm.vuesetvoix.com/radio/emissions/acces-libre/comment-contrer-la-pauvrete-chez-les-personnes-en-situation-de-handicap/).
* 1 juin 2018 : Communiqué de presse de la COPHAN par rapport à la Stratégie nationale pour l’intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées. [Lire le communiqué](https://cophan.org/2018/06/apres-5-ans-dattente-nous-voulons-notre-strategie-pour-lemploi/).
* 4 juin 2018 : Parution d’une lettre ouverte de la COPHAN par rapport à la Stratégie nationale pour l’intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées par le journal le Soleil. [Lire l’article](https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/nous-voulons-notre-strategie-pour-lemploi-0822298523a49badd317ff626339b2be).
* 20 juin 2018 : Communiqué de presse en lien avec la Stratégie nationale pour l’intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées. [Lire le communiqué](https://www.newswire.ca/fr/news-releases/emploi--les-personnes-handicapees-sur-la-voie-de-garage-686034301.html).
* 20 juin 2018 : Article paru dans Radio-Canada reprenant le communiqué de presse en lien avec la Stratégie nationale pour l’intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées. [Lire l’article](http://www.rcinet.ca/fr/2018/06/20/emploi-les-personnes-handicapees-laissees-sur-le-bord-du-chemin-par-les-parlementaires-au-quebec%E2%80%89/).
* 16 juillet 2018 : Article paru dans le journal le Soleil en lien avec les places de stationnements réservées pour les personnes handicapées. [Lire l’article](https://www.lesoleil.com/actualite/stationnements-reserves-les-personnes-handicapees-exasperees-988df767df675aa8b99db8d0f49c8538).
* 23 août 2018 : Entrevue à l’émission M l’été sur Canal M, la radio de Vues et Voix pour faire connaissance avec le nouveau directeur général de la COPHAN. [Écouter l’entrevue](https://canalm.vuesetvoix.com/radio/emissions/m-lete/avec-luc-fortin-et-keven-breton/).
* 10 septembre 2018 : Entrevue à l’émission Accès Libre sur Canal M, la radio de Vues et Voix, entourant la rentrée et le débat préélectoral organisé par la COPHAN. [Écouter l’entrevue](https://canalm.vuesetvoix.com/radio/emissions/acces-libre/une-belle-rentree-pour-les-enfants-a-besoins-particuliers/).
* 10 septembre 2018 : Soirée préélectorale de la COPHAN. Pour accéder à l’intégralité du débat en format audio, [cliquer ici](http://canalm.vuesetvoix.com/radio/emissions/hors-serie/soiree-pre-electorale-de-la-cophan/). Pour accéder aux capsules LSQ, [cliquer ici](https://www.youtube.com/edit?video_id=rxIPIvmDsNw&video_referrer=watch).
* 17 septembre 2018 : Entrevue à l’émission Accès Libre sur Canal M, la radio de Vues et Voix, pour revenir sur les principales interventions des différents partis politiques lors du débat préélectoral du 10 septembre 2018. [Écouter l’entrevue](https://canalm.vuesetvoix.com/radio/emissions/acces-libre/special-elections/).
* 22 octobre 2018 : Entrevue à l’émission Ça me regarde ! d’Ami Télé pour présenter les principaux enjeux dans le cadre de la campagne électorale. [Visionner l’entrevue](https://www.amitele.ca/category/ca-me-regarde-affaires/media/la-cophan).
* 3 décembre 2018 : Lettre ouverte sur la journée internationale des personnes handicapées. [Lire la lettre](https://cophan.org/2018/12/les-personnes-dites-handicapees-parlons-en-pour-diminuer-la-stigmatisation/).
* 20 décembre 2018 : Communiqué de presse en réaction à l’inaction du nouveau gouvernement par rapport aux coupures potentielles des augmentations de prestations des personnes hébergées qui sont prestataires du Programme de solidarité sociale. [Lire le communiqué](https://cophan.org/2018/12/volte-face-pour-le-nouveau-gouvernement/).

### Financement

La COPHAN a entrepris cette année encore une campagne de financement auprès des instances gouvernementales et les députés et ministres ont bien répondu. Toutefois, ces montants accordés de façon discrétionnaire ne règlent aucunement le problème de la récurrence du financement.

Dossiers

1. Participation sociale et égalité (dossiers transversaux)
	1. Élections Canada

**Contexte :** La COPHAN rappelle depuis plusieurs années que les besoins en matière d’accès à la vie démocratique des personnes ayant des limitations ne sont pas restreints à la simple action de voter, mais concernent l’ensemble du processus démocratique : tantôt l’accès à l’information, notamment par la présentation des bulletins de vote, tantôt l’accès aux différents évènements partisans des partis politiques et au soutien à apporter aux personnes ayant des limitations qui souhaitent se porter candidates en vue d’une représentation équitable au sein des différentes instances. Pour la COPHAN, l’accessibilité électorale passe par l’accessibilité du processus électoral dans son ensemble et par l’amélioration de la participation à la vie politique des personnes ayant tout type de limitations.

**Actions et résultats**

* La COPHAN, par le biais de son représentant monsieur René Binet, délégué par le RAAQ, a participé à deux rencontres au cours de la dernière année comme membre du Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées. Ce Comité consultatif, instauré par Élections Canada en vue des élections générales fédérales de 2015, a par la suite été prolongé en raison des résultats probants issus des travaux entamés.
* Des représentants d’Élections Canada sont venus animer une activité lors de l’assemblée générale annuelle des membres de la COPHAN le 18 juin 2018, en lien avec l’initiative « Inspirer la démocratie ».

**À suivre :** La COPHAN continuera de siéger sur ce comité et assurera un suivi auprès de ses membres.

* 1. Débat électoral

**Contexte** : Dans la perspective des élections générales au Québec le 5 octobre 2018, la COPHAN a organisé un débat préélectoral pour ses membres avec les quatre principaux partis politiques.

**Actions et résultats** :

Le débat s’est tenu le 10 septembre 2018 au Centre St-Pierre de Montréal où quatre candidats(tes) étaient sur place. Ce débat était animé par monsieur Luc Fortin de Vues et Voix. Plus de 100 personnes y ont assisté. De plus, l’événement fut diffusé sur le réseau YouTube de la COPHAN en langue LSQ.

**À suivre** : Suite à la popularité de cette démarche, la COPHAN envisagera de refaire ce genre d’exercice.

* 1. Loi fédérale sur l’accessibilité

**Contexte :** En novembre 2015, le gouvernement canadien, par l’entremise de la ministre des Services publics et de l’Approvisionnement et de l’Accessibilité, madame Carla Qualtrough, et du Bureau de la condition des personnes handicapées, a débuté des consultations élargies en vue de l’adoption d’une future loi sur l’accessibilité au Canada. Après avoir tenu une rencontre de consultation de ses membres en novembre 2016, la COPHAN a, en juillet 2017, transmis un [mémoire](http://cophan.org/wp-content/uploads/2017/07/2017-07-11-MEM-COPHAN-canada-accessible.pdf) au gouvernement fédéral sur la future loi de compétence fédérale sur l’accessibilité. La COPHAN a également contribué aux travaux du CCD et de l’Alliance pour un Canada inclusif et accessible sur la loi fédérale. Le 8 août 2017, la COPHAN avait également fait parvenir une lettre à madame Qualtrough pour lui soumettre nos besoins et priorités de recherche et de développement en transport accessible.

**Actions et résultats** :

* Le 20 juin 2018, le projet de loi C-81 – *Loi visant à faire du Canada un pays exempt d’obstacles* a été déposé à la Chambre des communes pour une première lecture. À la suite de cette publication, les membres de la COPHAN se sont réunis le 28 août 2018 afin de faire l’ébauche d’un mémoire.
* Le 24 octobre 2018, la COPHAN a été invitée à présenter notre mémoire devant la Chambre des communes aux côtés de quatre autres témoins. Pour lire le mémoire déposé par la COPHAN au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA), [cliquez ici](https://cophan.org/wp-content/uploads/2018/10/2018-10-23-COPHAN-MEM-loi-canadienne-accessibilite.pdf). Pour visionner notre passage devant la Chambre des communes, [cliquez ici](http://parlvu.parl.gc.ca/XRender/fr/PowerBrowser/PowerBrowserV2/20181024/-1/30264?Language=French&Stream=Video&useragent=Mozilla/5.0%20(Windows%20NT%2010.0;%20Win64;%20x64)%20AppleWebKit/537.36%20(KHTML,%20like%20Gecko)%20Chrome/70.0.3538.77%20Safari/537.36).
* Le 30 octobre 2018, de concert avec plusieurs membres de la COPHAN, nous avons signé une lettre ouverte à l’attention de la ministre Qualtrough et du comité HUMA en insistant sur 11 recommandations dont la nécessité d’inclure des échéanciers et que le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral soit régi par le projet de loi.
* Le 3 décembre 2018, dans le cadre de la journée internationale des personnes handicapées, la COPHAN a écrit une lettre à la ministre Qualtrough pour lui faire part de nos priorités afin de bonifier le projet de loi, à savoir l’inclusion du levier financier fédéral (transferts entre les paliers de gouvernement fédéral et provincial et le « pouvoirs de dépenser ») et le développement du réflexe d’« handiresponsabilité ».
* Le 15 janvier 2019, la ministre Qualtrough est venue rencontrer des représentants de la COPHAN dans nos bureaux. Nous avons adressé nos enjeux et nos priorités en lien avec la loi C-81. Un échange très riche en a découlé et nous espérons que le projet de loi pourra en être bonifié.
* Le 20 mars 2019, la COPHAN a participé à une séance d’information et à une discussion téléphonique en lien avec le projet de loi C-81 organisées par le centre juridique ARCH, soit un centre spécialisé en droit du handicap de l’Ontario.

**À suivre :** La COPHAN a été invitée à présenter son mémoire devant le comité sénatorial des affaires sociales, des sciences et de la technologie le 11 avril 2019. Nous espérons que le projet de loi sera amendé et renforcé. Le vote du comité sénatorial s’effectuera le 2 mai 2019 et nous suivrons avec attention l’adoption de la loi et les impacts sur la société canadienne qui s’en suivront.

* 1. Évaluation de l’efficacité de la politique À part entière

**Contexte** : L’OPHQ a débuté en 2015 l’évaluation de l’efficacité de la *Politique À part entière*. Cet exercice vise à juger dans quelle mesure cette Politique a permis de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Dans un premier temps, l’OPHQ s’est concentré sur quatre besoins essentiels, à savoir : les activités permettant de vivre à domicile, l’habitation, les communications et les déplacements (accès aux transports et accessibilité des bâtiments et des lieux publics). En 2016-2017, la COPHAN avait participé aux journées de consultation, en exprimant ses réserves face à la méthodologie utilisée. En 2018-2019, l’OPHQ a débuté l’évaluation de quatre autres besoins essentiels, à savoir : les services de garde, l’éducation, l’emploi et le loisir, le sport récréatif, le tourisme et la culture.

**Actions et résultats** :

* Le 1er novembre 2018, une rencontre afin de préparer la poursuite de l’évaluation de la *Politique À part entière* a été organisée avec les membres. Il s’agissait de faire un constat du premier exercice d’évaluation et de poser les prémisses de la future évaluation en lien avec les nouveaux besoins déterminés. Les membres ont tenu des échanges en lien avec les dossiers qu’ils souhaitaient voir abordés dans chaque thème.
* Le 5 novembre 2018, à la suite de cette rencontre avec les membres, deux représentants de la COPHAN, ainsi que des représentants de l’AQRIPH, du COSME et de la SQDI, ont assisté à une réunion directement aux bureaux de l’OPHQ. Une explication de la démarche ainsi que de l’avancement des travaux a été fournie aux personnes présentes.
* Fin novembre 2018, la COPHAN a reçu un questionnaire visant à évaluer l’efficacité de la *Politique À part entière* en lien avec les quatre thèmes identifiés. Nous avons envoyé ledit sondage à nos membres afin qu’ils puissent le remplir et nous le renvoyer pour colliger l’ensemble de nos réponses en un seul document. De plus, le 17 décembre, nous avons tenu une rencontre d’une journée afin d’aborder les quatre besoins essentiels de cette deuxième phase d’évaluation. Après avoir colligé les questionnaires des membres ainsi que les commentaires reçus lors de cette rencontre, nous avons envoyé un document final à l’OPHQ à la fin décembre 2018.

**À suivre** : La COPHAN s’impliquer dans la démarche d’évaluation, commenter les rapports préliminaires et finalement y réagir à leurs publications si nécessaires.

1. Emploi, soutien du revenu et lutte contre la pauvreté
	1. Comité consultatif de la CPMT pour les personnes handicapées

**Contexte** : À la suite de l’abolition du Comité d’adaptation de la main-d’œuvre (CAMO) en août 2016, la COPHAN, comme membre fondateur, a été approchée pour créer un comité consultatif soutenu par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Ainsi, le 1er avril 2017, le Comité consultatif personnes handicapées (CCPH) a été officiellement constitué. Le Comité n’est pas un organisme légalement constitué, il s’agit d’un groupe de concertation qui a pour mandat principal d’émettre des avis en lien avec l’emploi des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Monsieur Walter Zelaya, délégué par MÉMO-QC, est notre représentant sur ce comité. Depuis le 1er avril 2018, c’est MÉMO-QC qui agit comme mandataire du CCPH. Dans les faits, les locaux de MÉMO-QC accueillent la nouvelle coordonnatrice depuis la fin du mois de février 2018 et l'organisme administre également le financement du CCPH.

**Actions et résultats** :

* Notre représentant a participé, via différentes rencontres, à l’élaboration et à l’actualisation du plan d’action du CCPH.
* Le CCPH s’est rencontré à plusieurs reprises au courant de la dernière année au sujet, entre autres : de l’accès à la formation, des programmes et des mesures destinés aux personnes ayant des limitations fonctionnelles, des interventions auprès des jeunes, de l’accompagnement des employeurs et de l’accès à la fonction publique.
* En raison du manque de disponibilité de statistiques fiables sur la population active avec incapacité, le comité a entamé un portrait afin de recueillir des données statistiques précises sur les résultats des mesures individuelles et collectives en matière de formation et d’emploi des personnes ayant des limitations.
* Le 31 janvier 2019, madame Pascale Chanoux, coordonnatrice du comité est venue se présenter ainsi qu’exposer les principaux défis et travaux du comité à court et moyen terme.

**À suivre** : La COPHAN continuera de siéger sur ce comité. Les perspectives pour 2019-2020 du CCPH sont, entre autres, les suivantes : le développement et la consolidation du comité, l’élection d’un nouveau comité exécutif, la poursuite du portrait de la clientèle des personnes handicapées au Québec en lien avec l’emploi, émettre un Avis sur l’accompagnement des milieux de travail, exercer une veille entourant la Stratégie nationale sur l’intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2018-2022. Un comité de travail sera mis en place avec les membres pour alimenter notre représentant.

* 1. Programme de revenu de base

**Contexte** : En décembre 2017, le gouvernement du Québec a publié son plan d’action gouvernemental pour l’inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (ci-après le « Plan pour l’inclusion économique »), dans lequel il annonçait la création d’un Programme de revenu de base pour les personnes qui ont reçu, durant les 66 des 72 derniers mois, des prestations du Programme de solidarité sociale. À la suite de la publication du Plan pour l’inclusion économique, le projet de loi 173 ainsi qu’un règlement ont été publiés pour réellement instituer le Programme de revenu de base. À la suite d’échanges avec le cabinet du ministre de l’Emploi et de la Solidarité sociale, monsieur François Blais, à la fin du mois de février 2018, de concert avec l’AQRIPH, le COSME et la SQDI, nous avons eu la confirmation écrite qu’un comité de travail conjoint du ministère et du milieu communautaire allait être créé afin de travailler notamment sur une procédure d’admission accélérée au Programme de revenu de base pour certaines personnes pour lesquelles le marché du travail est très difficilement envisageable.

Le 14 mars 2018, la COPHAN a assisté au dépôt du projet de loi 173 – *Loi visant principalement à instaurer un revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l’emploi*. Par la suite, nous avons réagi par voie de [communiqué](http://cophan.org/2018/03/linstauration-du-revenu-de-base-une-etape-cruciale-a-franchir-avant-les-elections/) de presse en insistant pour que les parlementaires et les différents groupes sociaux soutiennent l’adoption rapide du projet de loi.

**Actions et résultats** :

* En avril 2018, forts des différentes rencontres ayant eu lieu avec le Comité soutien du revenu de la COPHAN et des recommandations décidées par les membres et approuvées par le conseil d’administration, du document de consultation sur les programmes d’aide sociale de différentes provinces canadiennes et des trois dernières années où le soutien du revenu était une priorité inscrite au plan d’action de la COPHAN, nous avons produit un mémoire concernant le projet de loi 173. Pour lire le mémoire déposé à la Commission de l’économie et du travail, [cliquez ici](https://cophan.org/wp-content/uploads/2018/04/2018-04-11-MEM-COPHAN-PL-173-instauration-revenu-base.pdf).
* Le 5 avril 2018, deux représentants de la COPHAN ont assisté à une rencontre de la TRPOCB concernant le projet de loi 173.
* Le 12 avril 2018, la COPHAN a été invitée à présenter son mémoire devant la Commission de l’Économie et du Travail où nous avons insisté sur l’adoption du projet de loi qui vise à améliorer les conditions de vie des personnes très éloignées du marché de l’emploi. Pour visionner le passage de la COPHAN devant la Commission de l’économie et du travail, [cliquez ici](http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/travaux-commissions/AudioVideo-76123.html).
* Le 24 mai 2018, une première rencontre a lieu au MTESS pour instituer le Comité conjoint sur l’accès au Programme de revenu de base durant laquelle les objectifs du comité ont été fixés et les attentes de part et d’autre énumérées.
* Au courant du mois de juillet 2018, la COPHAN s’est penchée sur le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur l’aide aux personnes et aux familles*, s’agissant essentiellement de modifications mineures en vue de baliser le Programme de revenu de base lui-même institué par le projet de loi 173. Pour lire le mémoire déposé au ministre de l’Emploi et de la Solidarité sociale, [cliquez ici](https://cophan.org/wp-content/uploads/2018/08/2018-08-22-MEM-COPHAN-reglement-programme-revenu-base.pdf).
* Au courant de 2018-2019, plusieurs rencontres du Comité conjoint sur l’accès au Programme de revenu de base ont eu lieu. Les 11 octobre et 22 novembre 2018, le comité s’est penché sur le premier rapport qui a été soumis au ministre directement et qui consiste en un portrait des différentes clientèles du Programme de solidarité sociale et des autres régimes d’indemnisation. Par la suite, lors des rencontres des 17 janvier et 14 mars 2019, le comité a passé en revue toutes les étapes du futur programme, à savoir : avant d’être prestataire, au moment de devenir prestataire, l’ensemble des modalités en étant au programme et la sortie du programme. De plus, le 22 janvier 2019, le Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS) a fait une présentation concernant les recours administratifs et juridiques du Programme d’aide sociale.
* En parallèle des rencontres avec le MTESS, la COPHAN a créé un comité de travail qui alimente les propos qu’elle rapporte directement au ministère. À ce propos, ce comité de travail s’est rencontré à de multiples reprises, à savoir : le 12 décembre 2018, les 30 janvier et 21 février 2019.

**À suivre** : La COPHAN continuera de participer aux rencontres du Comité conjoint pour l’accès au Programme de revenu de base, le rapport final devant être produit au plus tard en décembre 2019. De plus, il faut se rappeler que le Programme de revenu de base sera officiellement en vigueur le 1er janvier 2023. Le présent dossier sera ainsi suivi de près par a COPHAN au cours des prochaines années.

* 1. Stratégie nationale pour l’intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

**Contexte** : La Stratégie nationale pour l’intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2008-2013 prévoyait une deuxième phase allant de 2013 à 2018. Or, la deuxième phase de la stratégie n’ayant jamais été produite, la COPHAN s’est questionnée sur l’arrivée d’une deuxième stratégie prévue pour 2018. En février 2018, l’AQRIPH, la COPHAN, le COSME et la SQDI avaient rencontré le ministre monsieur François Blais afin d’échanger au sujet de nos attentes concernant la future Stratégie nationale en emploi.

**Actions et résultats** :

* Le 27 avril 2018, une rencontre entre les représentants de l’AQRIPH, de la COPHAN, du COSME, de la FQA et de la SQDI ainsi que de l’OPHQ a eu lieu pour tenter d’élaborer une démarche pour que ladite Stratégie nationale en emploi soit publiée.
* Le 10 mai 2018, de concert avec la FQA, la COPHAN a envoyé une lettre au ministre de l’Emploi et de la Solidarité sociale afin de demander la parution de la Stratégie nationale en emploi le plus tôt possible avec des investissements importants.
* Le 3 juillet 2018, en lien avec notre volonté d’améliorer nos liens avec différents organismes dans le but de bonifier la future stratégie et d’obtenir certaines précisions concernant le CIT, nous avons rencontré le Regroupement des organismes spécialisé pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH) à leurs bureaux de Montréal.
* Le 9 janvier 2019, une rencontre à nos bureaux entre l’AQRIPH, la COPHAN, le COSME, la FQA et la SQDI a eu lieu, avec comme principal thème la Stratégie nationale en emploi.

**À suivre** : La COPHAN attend avec impatience la publication de la Stratégie nationale en emploi et nous réagirons à sa parution. Nous continuons nos représentations afin que la stratégie soit publiée le plus rapidement possible avec des mesures en employabilité qui permettront de contrer en partie la discrimination systémique faite en emploi à l’encontre des personnes que nous représentons.

* 1. Modifications aux normes du travail

**Contexte** : En avril 2018, le gouvernement du Québec a publié le projet de loi 176 – *Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d’autres dispositions législatives* afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail.

**Actions et réalisations** :

* En mai 2018, de concert avec ses membres, la COPHAN a élaboré un mémoire en lien avec les impacts qu’auront les modifications apportées par le projet de loi à la Loi sur les normes du travail pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles et leur famille. Nous avons également soumis quelques pistes de réflexion à la Commission concernant des dispositions qui seraient souhaitables, pour les personnes que nous représentons. Nous y avons inclus des recommandations afin que celles-ci puissent concilier plus aisément leur vie professionnelle et leurs vies familiale et personnelle. Pour lire le mémoire déposé à la Commission de l’Économie et du Travail, [cliquez ici](https://cophan.org/wp-content/uploads/2018/05/2018-05-07-MEM-COPHAN-CET-pl-176.pdf).

**À suivre** : La COPHAN continuera à faire des actions pour notamment améliorer les conditions de travail pour les personnes elles-mêmes et leurs proches.

* 1. Agence du revenu du Canada

**Contexte** : En novembre 2017, des représentants de la COPHAN ont rencontré la ministre du Revenu national au niveau fédéral, madame Diane Lebouthillier, concernant le crédit d’impôt pour personnes handicapées. Nous avons exposé très brièvement les difficultés entourant les mesures fiscales pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Suite à cette rencontre, la ministre a remis en place un Comité de consultation de l’Agence du revenu du Canada. C’est madame Véronique Vézina, déléguée par le ROP 03, qui représente la COPHAN sur ce comité et qui a été nommée directement par la ministre pour un mandat de deux ans.

**Actions et résultats** :

* Notre représentante a participé à différentes rencontres, notamment les 28 et 29 mai 2018, les 22 et 23 octobre 2018 et les 4 et 5 février 2019.
* Au courant de l’été 2018, une demande spécifique de la part du comité a été faite afin d’obtenir nos commentaires écrits en lien avec les mesures fiscales et le REEI. À ce propos, le 9 mai 2018, une rencontre avec les membres a été organisée afin de recueillir leurs commentaires. Pour lire les commentaires envoyés au Comité consultatif, [cliquez ici](https://cophan.org/wp-content/uploads/2018/09/2018-09-12-MEM-COPHAN-CIPH.pdf).

**À suivre** : Madame Vézina continuera de siéger sur ce comité et à tenir informé la COPHAN de l’évolution des travaux du comité. Le dépôt du premier rapport du comité sortira incessamment.

1. Santé et services sociaux
	1. Comité consultatif du MSSS sur les services aux personnes avec déficience

**Contexte** : Depuis 2014-2015, le MSSS a formé un Comité consultatif pour les questions touchant les personnes ayant des limitations. L’objectif de ce comité est de réunir les principaux regroupements d’action communautaire autonome qui représentent les personnes ayant des limitations fonctionnelles et leur famille, afin d’aborder l’ensemble des enjeux reliés aux programmes et services du MSSS les concernant. Ce comité est composé de la COPHAN, de l’AQRIPH, de la FQA et de la SQDI ainsi que de représentants du MSSS. En 2018-2019, ce comité a été un lieu d’échanges important sur plusieurs dossiers concernant les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

**Actions et résultats** :

* Le 2 mai 2018, une rencontre du comité a eu lieu à Québec. Les principaux sujets abordés ont été : l’offre de services, le soutien aux familles, les activités socioprofessionnelles et communautaires et le chantier résidentiel.
* Le 6 juin 2018, une rencontre spécifique sur les activités de jour pour les adultes ayant une DP, une DI ou un TSA a été tenue pour bonifier les lignes directrices qu’à la demande du MSSS nous avions soumises à nos membres à titre de consultation. Nous avons ainsi pu ramener les propos de nos membres.
* Le 23 novembre 2018, une rencontre du comité a eu lieu à Québec. Les sujets suivants ont été abordés : le cadre de référence sur l’organisation des services en DP-DI-TSA ; le soutien à domicile ; le soutien aux familles ; les engagements du plan d’action sur le TSA 2017-2022 ; les activités socioprofessionnelles et communautaires ; les ressources résidentielles ; et la future *Politique nationale sur les proches aidants*.
* Le 11 mars 2019, une rencontre du comité a également eu lieu à Québec. Elle portait spécifiquement sur l’offre de services en DP-DI-TSA.

**À suivre** : Le comité continuera de se rencontrer périodiquement au cours de la prochaine année. De plus, le MSSS a exprimé sa volonté de conduire de courtes rencontres avec chaque organisme communautaire sous la forme d’une rencontre bilatérale où l’organisme pourrait exprimer ses priorités en santé et services sociaux. Une rencontre est prévue au printemps avec le ministère à ce propos et nous rencontrerons les membres au préalable pour échanger sur nos différentes priorités.

* 1. Services de soutien à domicile

**Contexte** : Les services de soutien à domicile représentent un enjeu particulièrement important pour les membres de la COPHAN. De nombreux organismes se sont dits inquiets cette année encore des besoins non satisfaits dans les services de soutien à domicile. En novembre 2017, de concert avec l’AQRIPH et la SQDI, nous avions rencontré madame Lyne Jobin, sous-ministre adjointe à la direction générale des services sociaux, pour discuter des besoins particuliers en soutien à domicile des personnes ayant des limitations. La sous-ministre avait d’ailleurs exprimé son intérêt à travailler avec le milieu associatif pour solutionner certains problèmes à court terme. À la suite de cette rencontre, nous avions dressé une liste de constats et de recommandations associées afin d’orienter nos prochaines actions pour améliorer les services de soutien à domicile.

**Actions et résultats** :

* Les 14 et 15 mai 2018, la COPHAN a participé au « Forum sur les meilleures pratiques : usagers, CHSLD et soutien à domicile », organisé par le MSSS, afin notamment d’améliorer l’organisation des soins et des services offerts à la population, tant en soins de longue durée qu’à domicile.

**À suivre** : La COPHAN continuera d’intervenir régulièrement en matière de soutien à domicile et relancera, à court terme, la sous-ministre en lien avec nos recommandations pour bonifier les services de soutien à domicile. Le conseil d’administration de la COPHAN a remis en place un comité de travail en SAD qui sera lancé en septembre 2019.

* 1. Politique nationale pour les proches aidants

**Contexte** : Le nouveau gouvernement, et particulièrement la nouvelle ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, madame Marguerite Blais, a annoncé son intention d’élaborer une *Politique nationale pour les proches aidants*. Le but est d’améliorer le soutien qui est offert aux proches aidants.

**Actions et résultats** :

* Le 5 décembre 2018, une rencontre des membres a eu lieu en vue de préparer nos représentantes pour la journée de consultation sur la future Politique.
* Le 11 décembre 2018, une représentante de la COPHAN a assisté à la Journée de consultation organisée par le MSSS dans le but de jeter les bases de la future Politique. Les thèmes abordés avaient notamment trait à la définition de proche aidant, la reconnaissance des proches aidants, la vision et les principes de la future Politique, l’identification des grands enjeux et défis et les priorités pour le plan d’action.
* Le 6 février 2019, une rencontre avec les membres a eu lieu afin de récolter leurs commentaires et leurs recommandations en lien avec la future Politique. Nous sommes partis du document de consultation du MSSS afin d’orienter nos discussions. Ainsi, bien que le gouvernement n’ait pas lancé officiellement de consultation au sens large afin de recueillir des mémoires, la COPHAN croit qu’il est nécessaire d’en produire un. En effet, lors des consultations de décembre 2018, certains propos nous ont interpellés et nous tenons à reporter l’attention directement sur les personnes aidées.

**À suivre** : Nous produirons incessamment notre mémoire à la ministre des Aînés et des Proches aidants. À noter par contre que la publication de la Politique annoncée pour décembre 2019, ne sera finalement publiée qu’au printemps 2020.

* 1. Tournée communautaire en santé et services sociaux

**Contexte** : À l’hiver 2019, nous avons eu écho que madame Marilyne Picard, adjointe parlementaire de la ministre de la Santé et des Services sociaux, faisait une tournée des différents groupes communautaires afin de connaître les différents enjeux et priorités en santé et services sociaux.

**Actions et réalisations** :

* Nous avons lancé l’invitation aux membres de la COPHAN afin que tous les groupes puissent rencontrer madame Picard et la sensibiliser aux enjeux spécifiques les concernant directement.
* Le 27 février 2019, deux représentantes de la COPHAN ont rencontré madame Picard à son bureau de Québec. Les thèmes qui ont notamment été abordés sont : l’allocation de dépenses personnelles pour les futurs prestataires du Programme de revenu de base qui sont présentement hébergées, la *Politique nationale pour les proches aidants*, la mesure SEHNSE (supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels), etc.

**À suivre** : La tournée de madame Picard n’étant pas terminée, il sera intéressant de voir les différentes actions qui seront prises par cette dernière ainsi que par madame Marguerite Blais, ministre de la Santé et des Services sociaux.

* 1. Comité de normalisation des fauteuils roulants

**Contexte** : Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) a amorcé des travaux en lien avec l’élaboration d’une norme québécoise sur les fauteuils roulants à propulsion manuelle et à propulsion motorisée (BNQ 6645-001) à l’automne 2017. Cette norme québécoise vise à assurer l’aptitude à l’emploi des fauteuils roulants et elle sera utilisée parallèlement au processus d’approvisionnement public de la RAMQ. La COPHAN a participé à l’élaboration du contenu technique de la norme qui a été publiée en mars 2019.

**Actions et résultats** :

* À la suite des différents travaux réalisés au début de l’année 2018-2019, le BNQ a publié la norme dans un projet de règlement à la fin de l’été 2018. La COPHAN ainsi que les différents membres ayant été impliqués dans les travaux ont été invités directement à y réagir, le cas échéant. La COPHAN n’y a pas réagi, étant satisfaite de la proposition de norme. À titre de rappel, nous avions entre autres travaillé sur les exigences des différents types de fauteuils (fauteuil roulant à propulsion manuelle, fauteuil roulant à propulsion motorisée et la base de positionnement) en fonction des groupes de masse et des classes de performance et de polyvalence sur les composants de base, les composants optionnels et les accessoires ainsi que les réglages.
* Le 19 septembre 2018, la COPHAN, par le biais de sa représentante madame Marie Turcotte, déléguée par Ex aequo, a participé à la rencontre du comité de la BNQ. Cette rencontre avait pour but de passer au travers des différents commentaires recueillis au cours de la consultation du projet de règlement.

**À suivre** : La norme a été adoptée en mars 2019. La COPHAN restera à l’affût des suites de la publication de la norme, toutefois, le comité du BNQ n’est plus actif.

* 1. Le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale

**Contexte** : En novembre 2018, une visite du Canada par le Rapporteur spécial de l’ONU, monsieur Dainius Pūras, a eu pour objectif de comprendre comment le Canada travaille à la réalisation du droit à la santé des Canadiens et Canadiennes et de prendre acte des mesures prises pour ce faire ainsi que des obstacles encore présents. Suite à son passage, le Rapporteur spécial produira un rapport de sa visite auprès du Conseil des droits de l’homme de l’ONU en juin 2019.

**Actions et réalisations** :

* Le 13 novembre 2018, la COPHAN et 13 organisations québécoises intervenant en matière de droit à la santé et aux services sociaux ont rencontré monsieur Dainius Pūras à Montréal, afin d’évoquer le droit de toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible.
* En novembre 2018, la COPHAN, après avoir consulté ses membres, a déposé un mémoire à cette occasion. Pour consulter le mémoire sur le thème du droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale, [cliquez ici](https://cophan.org/2018/11/memoire-sur-le-theme-du-droit-de-jouir-du-meilleur-etat-de-sante-physique-et-mentale-novembre-2018/).

**À suivre :** Nous suivrons avec intérêt les suites de cette consultation**.**

1. Éducation
	1. Groupe de concertation en adaptation scolaire (GCAS)

**Contexte** : Le GCAS est un comité aviseur du MEES qui se réunit généralement deux fois par année. La COPHAN est membre du GCAS, qui rassemble d’autres groupes communautaires, des représentants du ministère, des commissions scolaires, des syndicats ainsi que des regroupements de professionnels de l’enseignement.

**Actions et résultats** :

* Le 16 octobre 2018, une rencontre avec la SQDI a été organisée afin d’avoir une présentation de l’étude de la CDPDJ « [Le respect des droits des élèves HDAA et l’organisation des services éducatifs dans le réseau scolaire québécois : une étude systémique](http://www.cdpdj.qc.ca/Publications/etude_inclusion_EHDAA.pdf)» conclue en avril 2018. Nous avons aussi défini les points à aborder lors de la rencontre du GCAS.
* Le 28 novembre 2018, le comité s’est réuni. Un suivi de la dernière rencontre a été effectué. À cette rencontre, nous avons insisté sur les suites que le GCAS allait donner à l’enquête de la CDPDJ, sans toutefois obtenir de réponse satisfaisante.

**À suivre :** Cette année encore, les rencontres du GCAS ont été décevantes, car elles étaient principalement orientées vers des présentations de la part du MEES et les délais de consultation sont excessivement courts. Nous continuerons de siéger au GCAS et tenterons de modifier les façons de faire pour obtenir de meilleurs résultats.

* 1. Nouveau modèle de financement lié aux élèves déclarés handicapés ou ayant des troubles graves du comportement

**Contexte** : Au printemps 2018, le gouvernement du Québec a effectué une modification en lien avec l’acheminement du financement qui est lié aux élèves déclarés handicapés ou ayant des troubles graves du comportement.

**Actions et résultats** :

* Le 20 avril 2018, par le biais du GCAS, la COPHAN a suivi une présentation à distance du nouveau modèle et des modifications à venir.
* Le 25 avril 2018, une rencontre avec les membres a été organisée afin de présenter ledit nouveau modèle et de recueillir les commentaires des membres pour acheminer le tout au ministère. Au final, le nouveau modèle de financement pour les élèves déclarés handicapés ou ayant un trouble grave de comportement permettra une meilleure transmission du financement. Toutefois, le modèle proposé ne répond pas à la lacune majeure à savoir une réponse adéquate aux besoins requis par chacun des élèves.
* Au début du mois de mai 2018, la COPHAN a acheminé ses commentaires en lien avec le nouveau modèle de financement. Pour lire nos commentaires envoyés au MEES, [cliquez ici](https://cophan.org/wp-content/uploads/2018/05/2018-05-08-COMM-COPHAN-financement-education.pdf).

**À suivre** : Le nouveau modèle de financement étant déjà en vigueur, la COPHAN restera vigilante afin de s’assurer que les élèves reçoivent les bons services en temps opportun.

1. Transports
	1. Politique de mobilité durable

**Contexte**: Le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports a annoncé sa *Politique de mobilité durable* en avril 2018. La COPHAN a été invitée à participer à l’élaboration de cette Politique afin que la perspective des personnes ayant des limitations fonctionnelles y soit représentée.

**Actions et résultats :**

* Le 17 avril 2018, la COPHAN a participé au lancement de la *Politique de mobilité durable*.
* Le 31 janvier 2019, le conseil d’administration de la COPHAN a décidé de remettre sur pied le Comité transport de la COPHAN qui a pour mandat de s’assurer que les services en transport collectif au Québec soient en mesure d’offrir des services de qualité respectant la sécurité des personnes, et ce partout au Québec. L’objectif est de se doter d’une lecture commune, par les membres de la COPHAN, du dossier Transport et de relayer l’information à tous les groupes afin que les positions adoptées soient connues, tout en respectant les positions antérieures de la COPHAN. Pour ce faire, la COPHAN propose que le Comité transport assure une veille sur le plan d’action à l’égard des personnes handicapées du ministère du Transport du Québec, dans le cadre de la *Politique de mobilité durable*, et s’en serve comme outil de travail. Pour entreprendre ces travaux, le conseil d’administration de la COPHAN mandate le comité de se pencher sur trois enjeux du cadre d’intervention en transport adapté de la *Politique de mobilité durable* 2030 :
1. Politique d’admissibilité en transport adapté,
2. Normes de services pour les taxis,
3. Vignettes de stationnement pour personnes handicapées.
* Le 8 mars 2019, la COPHAN est intervenue auprès du ministre des Transports afin de présenter nos demandes en matière de mobilité dans le cadre du budget 2019.
* En mars 2019, le ministère des Transports a demandé à la COPHAN de devenir membre du Comité de suivi de la *Politique de mobilité durable*. Les premières rencontres auront lieu en mai 2019.
* Le 20 mars 2019, le ministre des Transports annonce le projet de loi 17 - *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile*. Le Comité transport de la COPHAN se mobilisera et rédigera un mémoire à présenter à la Commission des transports et de l’environnement de l’Assemblée nationale.

**À suivre** :La COPHAN participera activement aux travaux de suivi de la *Politique de mobilité durable* afin d’y promouvoir les droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles et s’impliquera également dans la consultation en lien avec le plan d’action à l’égard des personnes handicapées et de la planification du MTQ. De plus, un mémoire en lien avec le projet de loi 17 sera fait et nous espérons aussi participer à la commission parlementaire à ce propos.

* 1. Comité sur l’accessibilité des transports de l’Office des transports du Canada

**Contexte** : La COPHAN est membre du Comité consultatif sur l’accessibilité des transports de l’Office des transports du Canada (OTC). Ce comité est formé de représentants de personnes ayant des limitations fonctionnelles, de l’industrie des transports, ainsi que d’autres parties intéressées. Le Comité consultatif sur l’accessibilité aide l’OTC à élaborer des règlements, des codes de pratiques et des lignes directrices à l’intention de l’industrie en matière d’accessibilité.

**Actions et résultats :**

* Les 11 et 12 juin 2018, deux rencontres ont eu lieu à Toronto : la rencontre annuelle du Comité consultatif en accessibilité et un Forum sur les aides à la mobilité et le transport aérien.
* Le 5 octobre 2018, une rencontre du Comité consultatif sur l’accessibilité des transports de l’OTC a eu lieu à Ottawa. Deux représentants de la COPHAN ont participé.
* En mars 2019 l’OTC a publié le Règlement sur le transport accessible aux personnes handicapées. Après consultation de ses membres et du Comité transport, la COPHAN a décidé qu’elle déposerait un Avis dans ce dossier.

**À suivre** : La COPHAN poursuivra sa participation à ce comité et réagira au besoin.

* 1. VIA Rail

**Contexte** : VIA Rail a comme projet de faire l’acquisition de 32 nouvelles rames de train afin de moderniser sa flotte. Afin de s’assurer de l’accessibilité de ces nouvelles rames, l’entreprise un mis en place un Comité consultatif. La COPHAN est membre de ce comité.

**Actions et réalisations** :

* Le 6 juin 2018, nous avons participé à une première réunion de ce Comité pour discuter de l’accessibilité des plans des nouvelles rames en vue des appels d’offres pour l’achat.
* En décembre 2018, VIA Rail a fait l’acquisition de ces nouvelles voitures. L’entreprise Siemens Canada a obtenu le contrat.

**À suivre** : Nous participerons activement, avec d’autres groupes canadiens représentant les personnes ayant des limitations, à l’élaboration des plans de ces voitures afin de s’assurer de leur accessibilité.

1. Environnement bâti et aménagements publics
	1. Comité consultatif permanent sur l’accessibilité et la sécurité des bâtiments aux personnes handicapées RBQ-OPHQ

**Contexte**:La COPHAN siège à ce comité depuis sa création en 2015. Le comité regroupe différents intervenants de tous horizons : ministères et organismes, milieu associatif, professionnels du domaine de la construction, représentants du milieu de l’habitation et chercheurs. Le premier mandat du comité était de travailler sur une proposition de normes pour l’adaptabilité de l’intérieur des logements. Le second mandat, complété en 2017, était de revoir les normes de la section 3.8 du *Code national du bâtiment*, qui se nommera désormais « Accessibilité ».

**Actions et résultats**

* Le 6 décembre, la COPHAN a participé à une rencontre du Comité consultatif permanent. Un des sujets traités étant la consultation publique sur les modifications proposées à l’édition 2015 du code national du bâtiment.

**À suivre** : La COPHAN poursuivra sa participation au comité permanent, en étroite concertation avec nos membres intéressés par ce dossier.

* 1. Accès aux services financiers de proximité en région

**Contexte** : En mars 2018, la Commission de l’aménagement du territoire s’est donnée le mandat d’initiative portant sur la problématique de l’accès aux services financiers de proximité en région. Le but du mandat était de permettre aux intervenants de faire connaître l’état des lieux et leurs positions relativement à la problématique des services financiers en région.

**Actions et réalisations** :

* La COPHAN s’est saisie du dossier et a voulu intervenir par le biais d’un court Avis. Les institutions financières réduisent l'accès à leurs services financiers de proximité et se tournent vers les nouvelles technologies, certaines institutions financières offrant même des services uniquement à distance, cette situation est d'autant plus préoccupante pour les personnes ayant des limitations et leurs proches. En effet, aux distances qui s'allongent s'ajoutent les difficultés d’accès aux services de transport adapté interterritoire, les difficultés d’accès aux moyens palliatifs ou alternatifs proposés pour l’accès aux services financiers et le faible niveau de littératie financière des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Pour lire l’Avis de la COPHAN déposé à la Commission de l’aménagement du territoire en mai, [cliquez ici](https://cophan.org/wp-content/uploads/2018/05/2018-05-17-COMM-COPHAN-acces-services-financiers-proximite-region.pdf).

**À suivre** : La COPHAN continuera de mettre en avant la mobilité durable et une vision globale pour s’assurer que les droits des personnes que nous représentons soient respectés.

* 1. Règlement sur l’accessibilité minimale et l’adaptabilité des nouveaux logements d’habitation

**Contexte** : Le 20 février 2018, la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l’Habitation, madame Lise Thériault, a présenté lors d’une conférence de presse un projet de Règlement visant l’accessibilité à l’intérieur des logements d’habitation.

**Actions et résultats** :

* Le 5 avril 2018, la COPHAN a transmis un mémoire au président-directeur général de la Régie du bâtiment du Québec. Pour lire le mémoire de la COPHAN, [cliquez ici](https://cophan.org/wp-content/uploads/2018/04/2018-04-04-MEM-COPHAN-ASSNAT-commentaires-projet-reglement-accessibilite-adaptabilite.pdf).

**À suivre** : La COPHAN, ayant transmis ses commentaires, continuera de faire une vigie des différentes modifications proposées.

* 1. Stratégie nationale sur le logement
* **Contexte** : En novembre 2017, le gouvernement fédéral publiait le document « Ce que nous avons entendu – Élaborons la Stratégie nationale sur le logement du Canada » dans laquelle un investissement de 40 milliards de dollars sur une période de 10 ans était annoncé. Le 4 décembre 2017, la COPHAN a fait parvenir une lettre au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, monsieur Jean-Yves Duclos, responsable de l’élaboration de la Stratégie nationale sur le logement. Nous indiquions alors les particularités des personnes ayant des limitations vivant au Québec, afin de bonifier la stratégie et sollicitions une rencontre d’échange à ce propos. Une [lettre ouverte](http://cophan.org/2017/12/quelle-est-la-place-des-personnes-dites-handicapees-dans-notre-societe/) sur la place des personnes handicapées a d’ailleurs été publiée à cet effet.

**Actions et résultats** :

* Après plusieurs tentatives de demandes de rencontre avec le ministre Duclos, la COPHAN a décidé de faire parvenir une lettre au premier ministre canadien lui faisant remarquer que nous attendons encore un retour d’appel de la part du ministre. Au moment de terminer l’année, les choses bougent et le ministre Duclos tient à nous rencontrer le plus tôt possible. Une date est avancée pour avril 2019.

**À suivre** : La COPHAN discutera avec le ministre Duclos afin de préciser les besoins spécifiques des personnes ayant des limitations en lien avec le logement.

**6.6 Postes Canada**

**Contexte** : En 2016, le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes a mené des consultations à travers le Canada afin d’évaluer les services et la situation financière de Postes Canada. En juin 2016, la COPHAN a envoyé une lettre au comité parlementaire afin de dénoncer leur décision de mettre fin à la livraison à domicile puisque cela aura un impact majeur sur les personnes ayant des limitations fonctionnelles, dont plusieurs sont en situation de vulnérabilité et d’isolement. Nous avions également été convoqués afin de défendre nos idées en septembre 2016.

**Actions et résultats** :

* Le 16 juillet 2018, la COPHAN a rencontré 2 représentantes de Postes Canada afin de convenir de la création d’un Comité consultatif sur l’accessibilité.
* Les 5 et 6 novembre 2018, la COPHAN a participé au Comité consultatif sur l’accessibilité de Postes Canada au sujet du Programme de conversion de la livraison des services à domicile en boîtes postales communautaires pour les personnes aînées et les personnes à mobilité réduite, grâce à un programme d’accessibilité amélioré.

**À suivre** : Nous serons membres du comité pendant encore trois ans. Les membres de la COPHAN seront consultés pour la suite des travaux.

1. Accessibilité et technologies
	1. Projet sur l’accessibilité du Web

**Contexte**: En mars 2016, la COPHAN a publié son rapport « Accessibilité du Web : de la standardisation à l’utilisabilité » en partant du principe que l’application seule des standards du Web ne permet pas automatiquement la création d’un site Web accessible et qu’il n’existe toujours rien pour les sites privés. Ce projet, débuté en 2015, visait aussi à définir de solides recommandations en vue de la révision des standards prévue initialement en 2016. Idéalement, la COPHAN espère accompagner chaque organisation dont le site Internet a été évalué afin d’adapter ce dernier en fonction des critères d’accessibilité et d’utilisabilité.

**Actions et résultats** :

* Le 31 mai 2018, avec la collaboration du ROP 03, la COPHAN a organisé des tests d’utilisabilité du nouvel outil Carnet Santé de la RAMQ.
* Le 22 novembre 2018, dans le cadre de Ville inclusive, et plus précisément du séminaire « Utilisabilité et participation sociale », un représentant de la COPHAN a présenté les conclusions de notre rapport « Accessibilité du Web : de la standardisation à l’utilisabilité ».
* À l’hiver 2019, la COPHAN a été approchée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour les accompagner dans la refonte de leur site internet.

**À suivre** : La COPHAN demeurera toujours à l’affût des demandes pour organiser des tests d’utilisateurs pour les organismes qui en font la demande.

* 1. Inaccessibilité du formulaire PSOC

**Contexte** : Depuis 2017-2018, la COPHAN tente de collaborer avec le MSSS pour que les formulaires dits accessibles pour les demandes de soutien financier à la mission globale soient effectivement accessibles. Actuellement, tel qu’il est construit, il est impossible pour plusieurs utilisateurs de lecteurs d’écran de remplir adéquatement les formulaires. En 2018, de concert avec le RAPHO, le RAAQ, le ROP03 et DéPhy Montréal, la COPHAN a échangé plusieurs correspondances pour la version 2017-2018 et encore une fois cette année, nous avons tenté de bonifier la version accessible.

**Actions et résultats** :

* En décembre 2018, nous avons été contactés par la personne responsable de l’élaboration des formulaires afin de valider l’accessibilité des nouveaux formulaires.
* Après avoir effectué des tests d’utilisabilité, nous avons dressé une liste des problèmes liés à l’accessibilité et nous avons aussi fortement insisté pour que le MSSS crée un formulaire HTML accessible en ligne pour l’an prochain, afin que tous les utilisateurs aient accès à l’information en même temps.

**À suivre** : Nous allons poursuivre nos représentations afin d’être impliqués dès le mois d’avril pour créer un seul formulaire accessible et non pas deux versions distinctes.

Alliés et partenaires

**Conseil des Canadiens avec déficiences (CCD)**

* La représentation au CCD a été assumée par madame Monique Beaudoin, déléguée par le RAPHO.
* La COPHAN a assisté à plusieurs rencontres téléphoniques du CCD et du Comité sur la loi sur l’accessibilité et l’inclusion, notamment les : 3 et 23 avril 2018, 25 septembre 2018, 9 octobre 2018, 7 novembre 2018, 29 janvier 2019, 25 et 26 mars 2019.
* La COPHAN a participé à la journée de planification stratégique et à l’AGA du CCD à Winnipeg les 15 et 16 juin 2018.
* Le 3 octobre 2018, notre représentante a participé à une rencontre avec la Commission canadienne des droits de la personne sur l’analyse des amendements nécessaires au projet de loi C-81.
* Le 3 décembre 2018, une conférence à Ottawa a été organisée en lien avec ARCH et la Commission canadienne des droits de la personne pour souligner la journée internationale des personnes handicapées.
* Les 4 et 5 décembre 2018, madame Beaudoin a assisté au Colloque du Conseil canadien de réadaptation et du travail pour les personnes handicapées.

**Réseau québécois de l’action communautaire autonome (RQ-ACA)**

Au cours de la dernière année, la COPHAN a accru sa participation aux activités du RQ-ACA : réunion d’information et assemblée générale. De plus, le directeur de la COPHAN fait partie du comité organisateur qui a pour mandat d’organiser un forum qui se tiendra en 2020 sur l’avenir de l’action communautaire autonome. De façon plus précise :

* Le 22 mai 2018, la COPHAN a assisté au débat organisé par le RQ-ACA en lien avec les élections provinciales.
* Le 19 juin 2018, deux représentantes ont assisté à une première rencontre visant à développer un projet pour faire la promotion d’outils de sensibilisation accessibles. La COPHAN restera impliquée sur ce projet.

**Table des regroupements provinciaux d’organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)**

Encore cette année, la COPHAN a renouvelé son adhésion à la TRPOCB et a assisté à l’AGA et aux différents CA bimestriels. Notre présence est importante afin de pouvoir parler au nom des personnes que nous représentons.

**Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)**

La COPHAN est membre de la Table de concertation de la CDPDJ. Nous participons, de manière biannuelle, à ces rencontres avec d’autres groupes en défense des droits. Ainsi, un représentant a participé à la rencontre du 28 novembre 2018.

**Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)**

* Le 27 avril 2018, la COPHAN, de concert avec l’AQIS, l’AQRIPH et le COSME a participé une rencontre multilatérale en lien avec la Stratégie nationale pour l’intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.
* Le 8 novembre 2018, la COPHAN a participé à une rencontre bilatérale avec l’OPHQ.
* Le 11 décembre 2018, la COPHAN a assisté au cinq-à-sept de l’OPHQ pour souligner les 40 ans de l’Office.
* Le 10 janvier 2019, une rencontre entre les membres de la COPHAN et l’OPHQ a eu lieu concernant le dossier du mobilier urbain.
* Le 8 mars 2019, une rencontre a eu lieu concernant la planification stratégique de l’OPHQ. La COPHAN continuera de participer aux rencontres en lien avec cette planification.

**Mouvement PHAS**

La COPHAN s’est impliquée comme relayeur d’informations cette année concernant le mouvement PHAS, ne pouvant consacrer davantage de ressources internes, notamment en raison des différents dossiers à gérer à court terme.

**Vers une société québécoise plus inclusive**

« Vers une société québécoise plus inclusive » est une initiative de recherche dont le but est de créer des environnements physiques et sociaux plus inclusifs pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Une représentante de la COPHAN a d’ailleurs participé à l’assemblée générale de l’organisation le 28 septembre 2018. Cette initiative veut financer des projets intersectoriels et la COPHAN est partenaire de cette démarche. Nous ne nous sommes toutefois pas encore impliqués dans la présentation de projet ou en soutien à un projet de recherche.

**Institut de coopération pour l’éducation des adultes (ICEA)**

L’institut de coopération pour l’éducation des adultes a pour mission la promotion et l’exercice du droit des adultes à l’éducation et à l’apprentissage tout au long de la vie, ainsi que l’adoption et le développement d’un modèle démocratique de formation continue. Le 9 mai 2018, une activité intitulée « Les réalités éducatives des Autochtones et des Inuits hors communauté, des personnes immigrantes et des personnes en situation de handicap » a été organisée. Une représentante de la COPHAN était présente pour dresser des parallèles entre les trois groupes visés par l’activité.

**Organisation des Nations Unies (ONU)**

Du 12 au 14 juin 2018, une représentante jeunesse de la COPHAN a participé à la Conférence des États partis à la Convention relative aux droits des personnes handicapées à New York. Les questions relatives à l’application de la Convention avaient trait à l’espace budgétaire national ; aux partenariats public-privé et à la coopération internationale aux fins du renforcement de l’application de la Convention ; aux femmes et aux filles handicapées ; et à la participation politique et à la reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d’égalité.

Conclusion

Encore en 2018-2019, la COPHAN a dû composer avec des ressources humaines et financières insuffisantes.

Sans relâche, la COPHAN a poursuivi sa mission de défendre les droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leurs proches, notamment par :

* L’action politique non partisane, en faisant l’analyse des politiques gouvernementales, des projets de loi ou des règlements émanant de différents paliers de gouvernement ou d’instances publiques.
* La rédaction de plusieurs mémoires, avis et commentaires dans un large éventail de dossiers touchant la vie des personnes ayant des limitations fonctionnelles, souvent dans de très courts délais.
* La mobilisation sociale, en incitant nos membres et partenaires à s’engager dans des actions ou des activités collectives destinées à interpeller l’opinion publique et les représentants politiques et gouvernementaux.
* La représentation, en faisant connaître aux autorités gouvernementales compétentes les changements qui devraient être apportés à des lois, règlements, pratiques ou politiques pour assurer un meilleur exercice des droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leurs proches.

Si, malgré le contexte actuel, nous avons tout de même poursuivi notre travail dans de nombreux dossiers, c’est notamment grâce au soutien indéfectible de nos membres, de nos alliés, de nos partenaires et de nos bailleurs de fonds. La COPHAN les remercie tous pour leur soutien et pour leur collaboration.

Les prochaines années s’annoncent difficiles. Nos acquis sont en péril et nos moyens d’action de plus en plus limités. Notre financement est plus précaire que jamais et nous devons unir nos forces si nous voulons être entendus par nos gouvernants. Dans ces circonstances, la COPHAN, ses membres, de même que tous ceux et celles qui s’intéressent à la défense collective des droits des personnes ayant des limitations et de leurs proches doivent s’unir pour créer une véritable force de frappe. Nous devons être encore plus performants en termes de gestion des budgets qui sont consacrés à la défense de nos droits, d’optimisation de notre fonctionnement comme Mouvement et ainsi, de prioriser les dossiers et non plus le maintien de structures lourdes qui, souvent, se dédoublent. Le contexte politique et économique entraîne donc un vrai défi organisationnel.

L’heure est aux véritables choix, la COPHAN ne peut pas tout faire et doit apprendre à prioriser, ce qui veut dire faire peut-être moins, mais surtout mieux !

Annexe I - Membres

Membres inscrits aux livres de la COPHAN au 31 mars 2019

**Membres actifs votants**

Altergo

Aphasie Québec (anciennement RAPAQ)

Association de spina-bifida et d’hydrocéphalie du Québec (ASBHQ)

Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA)

Association du syndrome de Usher du Québec (ASUQ)

Association générale des insuffisants rénaux (AGIR)

Association multiethnique pour l’intégration des personnes handicapées (AMEIPH)

Association québécoise pour l’équité et l’inclusion au postsecondaire (AQEIPS)

Association québécoise des laryngectomisés (AQL)

Association québécoise des parents d’enfants handicapés visuels (AQPEHV)

Association québécoise des personnes de petite taille (AQPPT)

Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH)

Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida (COCQ-SIDA)

DéPhy Montréal (Regroupement des organismes en déficience physique de l’Île de Montréal)

Dystrophie musculaire Canada (DMC)

Emmanuel L’Amour qui sauve

Fédération des mouvements personne d’abord du Québec (FMPDAQ)

Intégration sociale des enfants handicapés en milieu de garde (ISEHMG)

Kéroul ― Tourisme et culture pour personnes à capacité physique restreinte

Moelle épinière et motricité Québec (MÉMO-QC)

Regroupement des activistes pour l’inclusion au Québec (RAPLIQ)

Regroupement des associations de personnes handicapées de l’Outaouais (RAPHO)

Regroupement des associations de personnes handicapées de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RAPHGÎ)

Regroupement d’organismes de personnes handicapées de la région Chaudière-Appalaches (ROPHRCA)

Regroupement d'organismes de personnes handicapées du Centre-du-Québec

Regroupement des associations de personnes traumatisées craniocérébrales du Québec (RAPTCCQ)

Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (RAAQ)

Regroupement des organismes de personnes handicapées de la région 03 (ROP 03)

Réseau international sur le Processus de production du handicap (RIPPH)

Réseau québécois pour l’inclusion sociale des personnes sourdes et malentendantes (ReQIS)

Société canadienne de la sclérose en plaques — division du Québec (SCSP)

**Membres actifs non-votants**

Association lavalloise pour le transport adapté (ALTA)

Association d’information en logements et immeubles adaptés (AILIA)

Association des personnes avec une déficience de l’audition

Association des personnes handicapées de Drummond inc. (APHD)

Centre de la communauté sourde du Montréal métropolitain (CCSMM)

Corporation Intégration à la vie active des personnes handicapées de Laval

Ex aequo

Fondation des Sourds du Québec

Promotion Intervention en milieu ouvert (PIMO)

Regroupement des usagers du transport adapté du Sherbrooke métropolitain (RUTASM)

Regroupement des usagers du transport adapté et accessible de l’Île de Montréal (RUTA Montréal)

Vie autonome Montérégie

**Membres de soutien**

Audiothèque, l’oreille qui lit

Conseil québécois des entreprises adaptées (CQEA)

Finandicap

Société Logique Annexe II - Équipe

**Conseil d’administration**

Président :

Jean-Marie Grenier (Aphasie Québec)

1er vice-président :

Walter Zelaya (MÉMO-QC)

2e vice-président :

Francine David (RAAQ)

Trésorière :

Karine Villeneuve (AQPPT) démission en septembre 2018

Marie-Andrée Gilbert (ReQIS) depuis janvier 2019

Secrétaire :

Martin Pelletier (RAPLIQ)

Administrateurs et administratrices :

Monique Beaudoin (RAPHO)

Nathalie Ladouceur (FMPDAQ)

Anne Pelletier (DéPhy Mtl)

Kristen Robillard (SCSP)

Véronique Vézina (ROP03) depuis novembre 2018

**Ressources humaines rémunérées**

Employé-es :

Marie-Cécile Bertard, agent d’administration et de communication, depuis mars 2019

Camille Desforges, responsable de dossiers, et depuis décembre 2018, directrice générale adjointe

Claude Guimond, directeur général

Julie Hébert, responsable de dossiers, jusqu’en avril 2018

Contractuel-les :

Olivier Collomb d’Eyrames

Stéphanie Deloumeau

Ekloweb

Yves Marineau

Véronique Vézina

Annexe III - Synthèse

La COPHAN, en 2018-2019

**Mémoires et Avis**

* Pour nous certes, mais encore sans nous ! Mémoire sur le thème du droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale remis au Rapporteur spécial des Nations Unies
* Mémoire sur le projet C-81 – Loi visant à faire du Canada un pays exempt d’obstacles
* Commentaires sur les mesures fiscales pour personnes handicapées et le REEI
* Pour les 40 ans de la *LAEDPH*, une brique de moins dans le mur de la pauvreté et de l’exclusion sociale, à adopter avant le déclenchement des élections – Mémoire sur le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur l’aide aux personnes et aux familles*
* Commentaires sur le mandat d’initiative sur l’accès aux services financiers de proximité en région
* Commentaires sur le nouveau modèle de financement lié aux élèves déclarés handicapés ou ayant des trouves graves du comportement – Volet assurance-qualité
* Mémoire concernant le projet de loi 176, *Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d’autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail*
* Pour les 40 ans de la *LAEDPH*, une brique de moins dans le mur de la pauvreté et de l’exclusion sociale – Mémoire sur le projet de loi 173, *Loi visant principalement à instaurer un revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l’emploi*
* Commentaires sur le projet de Règlement sur l’accessibilité minimale et l’adaptabilité des nouveaux logements d’habitation